Fonds Fidelity Obligations canadiennes

Rendement (Série B)

AU 31 OCTOBRE 2026

Rendement par période standard

	(%)
1 mois	1,36
3 mois	-0,17
6 mois	-0,10
1 an	-1,16
3 ans	4,45
5 ans	0,02
10 ans	0,86
15 ans	1,70
20 ans	2,50
Depuis la création	4,75

Croissance d'un placement de 10 000 $ depuis la création[1]

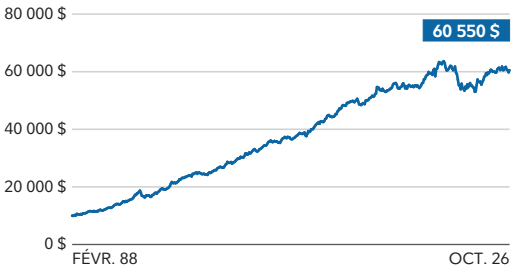

Rendement par année civile

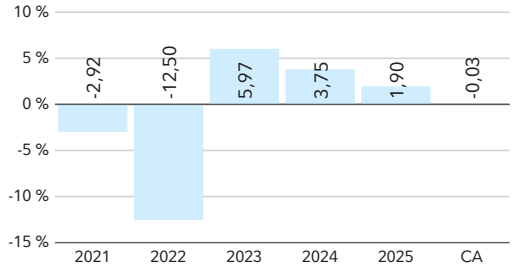

Classification du risque

Cinq principaux émetteurs du trimestre

AU 30 SEPTEMBRE 2026

Gouvernement du Canada	
Province de l'Ontario	
Fiducie du Canada pour l'habitation n° 1	
Province de Québec	
Province de la Colombie-Britannique	
Nombre total d'émetteurs	**171**
Cinq principaux émetteurs – Total	**45,6 %**

Répartition

AU 30 SEPTEMBRE 2026

Composition de l'actif[2] (%)	**Mois en cours**
Obligations canadiennes	92,9
Obligations étrangères	5,3
Obligations à rendement élevé	1,1
Liquidités et autres	0,7
Composition sectorielle (%)	
Obligations de sociétés canadiennes	33,2
Obligations de provinces canadiennes	27,4
Obligations fédérales canadiennes	22,4
Obligations d'organismes publics canadiens	8,8
Obligations de municipalités canadiennes	1,2

Stratégie du fonds

La gestion active au service de la préservation de la valeur

Le Fonds Fidelity Obligations canadiennes recèle un potentiel de rendement supérieur à la moyenne en faisant appel à une démarche de placement rigoureuse, qui vise à procurer une valeur ajoutée essentiellement par le biais de la sélection des titres et de stratégies liées à la courbe de rendement, sans chercher à anticiper la tendance des taux d'intérêt.

Renseignements sur le Fonds

Gestionnaires de portefeuille
Lee Ormiston
Sri Tella

Date de création
1er février 1988

VL – Série B
12,86 $ (au 31 octobre 2026)

Actif combiné (toutes les séries)
611,0 millions $
(au 30 septembre 2026)

Ratio des frais de gestion – Série B
1,27 % au 30 juin 2026

Codes du Fonds

DOLLAR CANADIEN		
Série A :	FSD	533
	FSR	833
	FSR2	033
Série B :	FSI	233
Série F :	SF	633

1 Les calculs de la croissance composée présentés servent à illustrer les effets du taux de croissance composé; ils ne sauraient refléter les valeurs futures d'un fonds ni les rendements d'un placement dans un fonds, quel qu'il soit. ■ 2 Les compositions d'actifs de fin de mois pourraient être supérieures/inférieures à 100 % en raison des différences de synchronisation dans le calcul des liquidités et des placements ou pour montrer les liquidités détenues aux fins des répartitions collatérales liées à certains types de produits dérivés ou les deux. Les répartitions géographiques et sectorielles montrent les participations spécifiques aux pays et aux secteurs qui constituent au moins 1 % du total de l'actif du fonds. Dès lors, les valeurs présentées pourraient ne pas totaliser 100 %.

© 2026 Fidelity Investments Canada s.r.i. Tous droits réservés. La reproduction partielle ou intégrale de ce document sous quelque forme que ce soit est interdite sans le consentement écrit préalable de Fidelity Investments Canada s.r.i. Toutes les marques de commerce et de service qui figurent dans le présent document sont la propriété de Fidelity Investments Canada s.r.i. Source : FMR LLC.

La volatilité d'un fonds est déterminée à l'aide d'une mesure statistique appelée « écart-type ». L'écart-type est une mesure statistique de la variabilité du rendement d'un fonds sur une période prolongée. Plus les rendements sont variables, plus l'écart-type est grand. Pour déterminer si la volatilité d'un placement est acceptable compte tenu des rendements obtenus, il convient pour l'investisseur d'analyser l'écart-type historique conjointement avec les rendements antérieurs du placement. Un écart-type élevé indique que les rendements passés ont été plus dispersés, et par conséquent, une volatilité historique plus importante. L'écart-type n'est pas une mesure du rendement d'un placement, mais plutôt de la volatilité de ses rendements au fil du temps. L'écart-type est annualisé. Les rendements utilisés pour le calcul ne tiennent pas compte des frais de souscription. L'écart-type n'est pas une indication de la volatilité future d'un fonds.

Le degré de risque de placement indiqué doit être établi conformément à la méthode de classification du risque normalisée par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui s'appuie sur la volatilité historique d'un fonds, mesurée par l'écart-type annualisé sur dix ans des rendements du fonds ou des rendements d'un indice de référence dans le cas d'un nouveau fonds.

Les placements dans les fonds communs de placement peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et de charges. Veuillez lire le prospectus d'un fonds avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur les placements. Les taux de rendement indiqués sont les taux de rendement antérieurs totaux, composés sur une base annuelle, pour la période précisée. Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur liquidative des parts et du réinvestissement de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout porteur de titres, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis; leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment et le rendement passé pourrait ou non être reproduit.